

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **lundi 10 octobre 2016 à 20h00** et
Je vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR

1. Syndicat Eaux de Vienne
 - a. Adhésion de la commune de Chauvigny au Syndicat
2. Jousseau – non renouvellement du bail par ARCHIPEL et projet M. et Mme JOULIN
3. Acquisition maison Mme COTTIN
4. Emprunt
5. Travaux de voirie – route des Vieilles Forges
6. Prise en charge du spectacle scolaire
7. Questions diverses

L'an deux mille seize, le dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millac, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Danielle MAYTRAUD, Maire.

Présents : Mesdames MAYTRAUD Danielle, BROOK Jean, CADU Sandrine, FISSOT Véronique, JOYEUX Françoise, JOYEUX Flore, ROUFFY Aurélie, Messieurs BILLY Gérard, GOURGEAU Roger, PELLETAN Francis, PIOLET Jean Pierre, SAVARD Bernard, SOUCHAUD Vincent

Pouvoir : Vincent POULAIN Marcel à Danielle MAYTRAUD

Absent excusé : DUROUSSEAU Jacky

Secrétaire de séance : JOYEUX Françoise

ADHESION DE LA COMMUNE DE CHAUVIGNY AU SYNDICAT « EAUX DE VIENNE – SIVEER »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;
Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Chauvigny sollicitant son adhésion au syndicat ainsi que le transfert intégral de ses compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif,
Vu la délibération en date du 13 septembre 2016, du Comité Syndical d' Eaux de Vienne-Siveer donnant son accord pour l'adhésion de la commune de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne-Siveer »

Madame le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne – Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 septembre 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne – Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer ».

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la demande d'adhésion de la ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

JOUSSEAU – NON RENOUVELLEMENT DU BAIL ET PROJET M. ET MME JOULIN

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association Archipel Accueil International dénonçant le contrat de location de la base de Jousseau, du fait de la faible fréquentation du site.

Par contre M et Mme JOULIN seraient intéressés par la reprise et la gestion du village vacances, ils travaillent sur leur projet touristique et sont en contact avec la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal se renseigne sur la valeur et les conditions de mise à disposition du site (vente ou location-vente).

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER ET D'UN TERRAIN CADASTRES I 175 et H 228

Suite à la dernière réunion de Conseil municipal, Madame le Maire a pris contact avec Madame COTTIN vendeuse d'une maison sise au 3 Impasse de la boulangerie cadastré I 175 et un terrain de 893 m² aux bergères cadastré H 228.

Madame le Maire et Mme COTTIN se sont entendu sur le prix suggéré par le conseil municipal à savoir 25 000 € net vendeur. La signature de l'acte serait programmée sur le prochain budget soit en avril 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décidé d'acquérir les biens cadastrés I 175 et H 228 pour la somme de 25 000 € net vendeur et autorise Madame le Maire a signé tous les documents relatifs à cette acquisition.

OFFRE DE PRET DE 300 000 € PAR LA BANQUE POSTALE

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement des opérations d'investissement et comme prévu au budget 2016, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000 €.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	300 000.00 €
Durée du contrat de prêt	15 ans

Objet du contrat de prêt Financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2032

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant	300 000.00 €
Versement des fonds	A la demande de l'emprunteur jusqu'au 05/12/2016 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 0.88 %
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	Périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	Echéances constantes
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 300,00 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation de travaux de réfection sur une partie de la route des Vieilles Forges en 2016, l'enveloppe maximale disponible au Syndicat de Voirie étant de 19 000 H.T.

SPECTACLES SCOLAIRES PROPOSES PAR LA MJC

Madame le Maire rappelle que lorsque l'école était ouverte, les enfants assistaient à des spectacles proposés par la MJC.

Les enfants de l'école sont désormais dans les écoles voisines de Millac, Madame le Maire sollicite l'avis du conseil sur la prise en charge financière pour les enfants de Millac du coût de cette participation afin que ce ne soit pas une charge supplémentaire pour les collectivités les accueillant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la prise en charge du coût de participation des enfants de Millac aux spectacles scolaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a été sollicitée par un brocanteur qui serait intéressé par l'acquisition de quelques vieux mobiliers et matériel de l'ancienne école et qu'il convient de fixer un tarif.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les prix suivants :
 - Vieux bureau d'instituteur en bois avec tiroir défectueux : 10 €
 - Règle en bois : 2 €
 - Vieille petite armoire en bois peinte en mauvais état : 10 €
 - Haut de bahut sans porte : 20 €
- La Mairie de Queaux serait intéressée par le matériel de l'Ecole Numérique Rural, une estimation sera demandée à notre prestataire informatique.
- Suite à la visite et au rapport du service hygiène, la partie cuisson devra être déplacée, un devis sera demandé pour la réalisation de la cloison et pour le déplacement du piano et de la hotte.
- Le club de foot demande à ce que l'éclairage du stade soit contrôlé.
- Date des manifestations de fin d'année :
 - Distribution des colis **le samedi 17 décembre à partir de 9 H,**
 - Vœux du Maire **le samedi 14 janvier à 18h30**
- **Prochaine réunion du conseil le lundi 7 novembre à 20 H.**